



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

surendettement

Question écrite n° 9821

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté sur le surendettement de certains ménages français et l'application de la loi de 2003 relative au rétablissement personnel. Selon le Conseil économique et social le nombre de dossiers transmis à la banque de France ne cesse d'augmenter, passant de 165 500 en 2003 à 184 870 en 2006. 3,6 millions de ménages, soit 35 % des ménages français éprouveraient ainsi des difficultés à rembourser leurs dettes. La loi sur le rétablissement personnel serait, selon cette assemblée représentative des forces vives de la Nation, appliquée de manière trop restrictive et les dispositions encadrant le crédit revolving auraient du mal à trouver un commencement d'exécution par les établissements de crédits. Ainsi, seuls 20 000 ménages ont pu bénéficier en 2006 de la procédure de rétablissement personnel. Il lui demande quelles mesures concrètes entend prendre le Gouvernement pour accroître le nombre de bénéficiaires de la procédure de rétablissement personnel.

Texte de la réponse

Le haut commissaire remercie l'honorable parlementaire de sa question sur les mécanismes de surendettement et sur les dispositifs de « crédits revolving » qui sont souvent la cause des situations de ceux qui se retrouvent en surendettement ainsi que sur les conséquences de celui-ci, c'est-à-dire les procédures de rétablissement personnel. Il tient tout d'abord à lui indiquer que le Président de la République a demandé à Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et à Martin Hirsch de mener des réflexions à ce sujet de façon à limiter les causes de ce mal endettement en encadrant très strictement ces crédits. Christine Lagarde et Martin Hirsch ont tenu, le 11 décembre dernier, une réunion à Bercy avec des parlementaires de la majorité et de l'opposition sur le crédit à la consommation. Ils ont ainsi pu présenter des premières orientations de travail comme l'arrêt des pratiques trop agressives en matière de publicité et des restrictions des sollicitations pressantes sur les consommateurs, le renforcement de la responsabilité des acteurs - prêteurs et emprunteurs - ou encore l'amélioration des caractéristiques des crédits distribués en imposant un amortissement minimum du capital. Ces premières pistes de réflexion, pour certaines inspirées des propositions du sénateur Philippe Marini, ont fait l'objet d'une étude plus approfondie les semaines suivantes. Il s'agit pour le Gouvernement d'agir à titre préventif contre le mal endettement. Lorsque les situations de surendettement existent, il est là aussi, nécessaire de prévoir certains dispositifs qui permettront à ceux qui ont eu un accident de la vie de se rétablir plus facilement qu'à l'heure actuelle. C'est le sens de la réflexion que Christine Lagarde, Rachida Dati, garde des sceaux, et Martin Hirsch ont mené en étroite concertation avec les acteurs du secteur de façon à limiter les effets des accidents bancaires tout en respectant les droits des créanciers. Ainsi, un avant-projet de loi a été présenté lors d'une concertation avec les associations de consommateurs et actives dans le domaine de l'insertion. Il prévoit notamment de mieux accompagner les difficultés d'endettement en facilitant le rebond des personnes qui ont connu des difficultés d'endettement et en accélérant les procédures de surendettement. Le projet de loi a ensuite été transmis au Conseil d'État et adopté en conseil des ministres le 22 avril 2009.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9821

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté

Ministère attributaire : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 7006

Réponse publiée le : 19 mai 2009, page 4960